

COMPTE ADMINISTRATIF 2022



WWW.VILLERSLESNANCY.FR

ELEMENTS DE RAPPELS	2
INTRODUCTION : PRESENTATION GENERALE DU CA 2022.....	3
A. 2022 : Une nouvelle année de crise et de changement	3
B. Présentation générale du Compte Administratif.....	3
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
A. Les recettes de fonctionnement	5
Produits des services et du domaine (70-75).....	5
Baisse des dotations (74).....	6
Subventions reçues (74).....	6
Recettes fiscales (73).....	6
Les autres produits de fonctionnement (013 - 77).....	7
Les recettes de fonctionnement de la Maison de santé (budget annexe).....	7
B. Les dépenses de fonctionnement	8
Les charges à caractère général (011).....	8
Dépenses de personnel (012).....	12
Charges de gestion courantes (65).....	13
Frais financiers (66).....	13
Charges exceptionnelles (67).....	14
Dépenses de fonctionnement de la Maison de Santé (Budget annexe).....	14
UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT SOUTENU	15
A. Dépenses d'investissement.....	15
Les principaux investissements 2022.....	15
Le remboursement en capital de la dette.....	16
B. Recettes d'investissement	16
Les recettes affectées aux investissements	17
Le recours à l'emprunt.....	17
Niveau d'épargne et capacité de désendettement de la commune	18
Les recettes de la Maison de Santé.....	19

ELEMENTS DE RAPPELS

Le Compte Administratif doit permettre à la collectivité de rendre compte des opérations budgétaires qu'elle a exécutées lors du dernier exercice clos.

A ce titre, ce document budgétaire présente deux objectifs principaux :

- Comparer les dépenses et recettes réellement réalisées aux prévisions budgétaires, afin de s'assurer de la sincérité des sommes inscrites au budget primitif et en Décisions Modificatives (« dire ce que l'on fait » et « faire ce que l'on dit »),
- Comparer les réalisations de l'année écoulée à celles de l'exercice précédent pour observer les évolutions qui caractérisent les finances communales.

La production du Compte Administratif permet également de déterminer les résultats de l'exercice qui pourront dès lors être définitivement repris au titre du budget suivant (en Décision Modificative).

Enfin, le Compte Administratif constate également les dépenses et recettes inscrites en restes à réaliser (lorsqu'un engagement juridique a été pris dans l'année mais que l'encaissement ou le décaissement est différé). Pour rappel, les restes à réaliser concourent à la détermination du résultat et sont repris automatiquement au budget suivant (ouverture des crédits non soumise au vote du Conseil Municipal).

Pour rappel, le Compte Administratif produit par l'ordonnateur (la commune) doit être « parfaitement concordant » avec le Compte de Gestion communiqué par le comptable (Trésor public).

Le Compte Administratif doit être présenté pour approbation au Conseil Municipal avant le 30 juin de l'exercice suivant. D'un point de vue strictement formel, le vote ne consiste pas à se prononcer sur la gestion des finances communales mais sur la régularité des comptes présentés.

A. 2022 : Une nouvelle année de crise et de changement

Après la crise COVID de 2020 et une reprise de l'activité en 2021, la commune a encore, en 2022, dû faire face à deux grands défis.

L'invasion de l'Ukraine a rappelé que des conflits armés pouvaient prendre naissance sur le continent européen et produire leur onde choc économique jusque dans notre pays. Couplée à des anticipations « aléatoires » sur les stocks de gaz et à des difficultés dans l'entretien du parc de production électrique, elle a précipité la France et par ricochet, les collectivités territoriales dans une crise énergétique sans précédent depuis 1974.

L'entame du second mandat présidentiel a également confronté la commune à une augmentation de la valeur du point d'indice de rémunération des fonctionnaires. Cette mesure, nécessaire pour garantir le pouvoir d'achat des agents territoriaux et l'attractivité des métiers de la fonction publique a été annoncée tardivement et n'a donc pas pu être anticipée dans les prévisions budgétaires.

L'année 2022 marque aussi une reprise importante de l'inflation.

B. Présentation générale du Compte Administratif

Le Compte Administratif 2022 de la Commune de Villers affiche 15,22 M€ de dépenses réelles pour 15,60 M€ de recettes réelles. Pour apprécier l'équilibre du budget, il convient d'ajouter à ces montants les résultats 2021 reportés sur 2022, soit un excédent de 1.483 M€ en fonctionnement et de 301 K€ en investissement.

Les opérations d'ordre s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 398 K€.

Bien que les dépenses réelles portent avant tout sur la section de fonctionnement (11,36 M€), **l'exercice 2022 affiche près de 3,9 M€ de dépenses d'investissement, soit 1,5 M€ de plus que l'année précédente. Cette hausse des investissements repose uniquement sur les investissements du budget général.**

D'autres investissements lancés en 2022, mais non-mandatés sur l'exercice, n'apparaissent pas dans ces chiffres, mais ils constituent des Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2023 (2,57 M€ en dépenses et 1,2 M€ en recettes). Ces RAR concernent pour l'essentiel (2,1 M€) les deux gros chantiers de rénovation en cours : Paul Adam et l'espace Bizet.

BUDGETS			
	Principal	Maison de Santé	Total
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	11 729 845,03	20 823,40	11 750 668,43
Réelles	11 343 818,35	20 823,40	11 364 641,75
Ordre	386 026,68	-	386 026,68
RECETTES	12 392 000,95	114 080,32	12 506 081,27
Réelles	12 379 829,97	114 080,32	12 493 910,29
Ordre	12 170,98	-	12 170,98
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	3 889 847,68	77 692,55	3 967 540,23
Réelles	3 877 676,70	77 692,55	3 955 369,25
Ordre	12 170,98	-	12 170,98
RECETTES	3 608 130,58	367 593,98	3 975 724,56
Réelles	3 222 103,90	367 593,98	3 589 697,88
Ordre	386 026,68	-	386 026,68
TOTAL (Fonctionnement + investissement)			
DEPENSES	15 619 692,71	98 515,95	15 718 208,66
Réelles	15 221 495,05	98 515,95	15 320 011,00
Ordre	398 197,66	-	398 197,66
RECETTES	16 000 131,53	481 674,30	16 481 805,83
Réelles	15 601 933,87	481 674,30	16 083 608,17
Ordre	398 197,66	-	398 197,66

Balance CA 2022 : Budget principal et budget annexe

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1,03 % en 2022 (1,1% si l'on ne considère que les recettes réelles).

	2021		2022		2022 %	2021/2022 Evolution (%)
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé		
002 - Résultat Principal n-1	1 104 517,92	-	1 483 458,11	-		
013 - Atténuations de charges	275 000,00	254 286,55	290 900,00	250 671,97	86,17%	-1,42%
042 - Amortissements	21 670,00	20 539,82	21 670,00	12 170,98	56,17%	-40,74%
70 - Produits des services	990 865,00	933 230,55	979 316,04	1 008 040,75	102,93%	8,02%
73 - Fiscalité	8 349 084,00	8 766 253,88	8 853 339,97	9 097 790,36	102,76%	3,78%
74 - Dotations et participations	1 890 640,00	1 604 222,69	1 557 543,69	1 568 627,86	100,71%	-2,22%
75 - Produits de gestion courante	397 915,00	417 905,26	358 866,50	352 944,97	98,35%	-15,54%
76/77 - Produits exceptionnels	168 912,11	227 745,49	81 924,21	101 754,06	124,21%	-55,32%
78 - Reprises sur provisions	41 980,15	40 980,15	-	-		-100,00%
TOTAL GENERAL	13 240 584,18	12 265 164,39	13 627 018,52	12 392 000,95	90,94%	1,03%

Recettes de fonctionnement par chapitres (ordre + réelles)

Produits des services et du domaine (70-75)

Les produits des services et du domaine sont regroupés au sein des chapitres 70 et 75 dans le tableau ci-avant et ont peu augmenté entre 2021 et 2022.

Pour rappel, le chapitre 75 concerne les revenus des immeubles et le chapitre 70 les produits des services (Repas dans les cantines, accueils de loisir, crèches...)

La baisse des loyers s'établit à **65 K€**. Elle est due essentiellement à la baisse du nombre des résidents dans les résidences autonomie ainsi qu'au départ du CESI qui n'a versé qu'une demie année de loyer pour le bâtiment Bizet. Cette baisse (de 93 K€) est compensée en 2022 par la reprise de l'activité de location des salles communales et la location à Ville et Services d'une partie du bâtiment annexe de la Mairie. (+29k€ entre 2021 et 2022)

Les produits des services sont eux en hausse de **75 K€**. Cette hausse s'explique par la hausse des tarifs des repas dans les cantines en juin 2022 mais également par une hausse des droits perçus pour les concessions du cimetière.

Les produits des services et du domaine représentent plus **d'1,36 M€** et restent stables par rapport à 2021.

Baisse des dotations (74)

La dotation forfaitaire de la commune a été réduite de 70 K€ (- 8,3 %), principalement en raison du rabot appliqué par l'Etat sur cette dotation.

Le FCTVA en fonctionnement est en augmentation de **18 K€** grâce à des modifications d'imputations comptables qui permettent de récupérer cette dotation supplémentaire sur les entretiens des chaudières.

Subventions reçues (74)

D'un point de vue général, le montant des subventions de fonctionnement perçues en 2022 a légèrement diminué (-9 K€). Cette baisse correspond à l'application de la Convention Territoriale Globale qui prévoit le versement des anciennes subvention Contrat Enfance Jeunesse devenues Bonus Territoire, directement aux associations partie prenantes à la CTG.

La CAF reste toujours un des principaux financeurs de la commune avec des aides totalisant **630 K€**.

Recettes fiscales (73)

S'agissant de la **fiscalité directe** (Taxes Foncières et Taxe d'Habitation sur les logements et résidences secondaires), et conformément aux engagements de l'équipe municipale en matière de préservation du pouvoir d'achat des Villarois, **les taux d'imposition sont restés inchangés depuis 2014.**

Par conséquence, l'augmentation de ce produit fiscal s'est faite uniquement au rythme des nouvelles constructions et de l'indexation des bases. En 2022, l'inflation prise en compte s'élevait à 3,4 %. Le produit fiscal de la commune a augmenté que de 4 % par rapport à 2021 si l'on prend en compte dans la comparaison les compensations de l'Etat pour perte de taxe d'habitation.

94 K€ ont été perçus au titre de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, 5,12 M€ au titre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et 4,7 K€ pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti.

Les **reversements de fiscalité** du Grand Nancy sont stables dès lors que l'attribution de compensation, qui en compose la majeure partie (2,5 M€), est figée par principe. Seule la dotation de solidarité a évolué en 2022 à la marge (+ 8,3 K€).

Les **droits de mutations** sont par nature aléatoires, selon le nombre et le montant des transactions immobilières réalisées sur le territoire dans l'année. Le montant de 2022 a augmenté (+188 K€) comparé à celui de 2021, ce qui s'explique entre-autre par un marché immobilier toujours assez actif et ce malgré des taux d'intérêt en augmentation mais également par des opérations immobilières d'entreprises qui profitent aux finances communales.

Les **autres produits fiscaux** sont composés essentiellement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE : 121 K€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE : 14 K€).

Les autres produits de fonctionnement (013 - 77)

Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondent aux remboursements de salaires ou de charges dont bénéficie la commune lorsqu'un agent est mis à disposition ou au titre des arrêts de travail et frais médicaux indemnisés par l'assureur de la ville (250 K€).

Les produits exceptionnels (77) sont aléatoires car ils correspondent aux indemnités versées par les assurances à la commune en cas de sinistre naturel ou accidentel ainsi qu'aux cessions d'immobilisations. Pour rappel, la commune a vendu un tracteur pour 12 K€.

Les recettes de fonctionnement de la Maison de santé (budget annexe)

	2021		2022	
	Somme de Montant B.	Réalisé	Somme de Montant B.P	Réalisé
002 - Résultat Principal n-1	2302,92	-	79211,73	-
042 - Amortissements	0	-	0	-
70 - Produits des services	0	-	1500	5 501,00
73 - Fiscalité	0	-	0	-
75 - Produits de gestion courante	84385	84 386,47	103050	108 579,32
TOTAL GENERAL	86687,92	84 386,47		114 080,32

Pour le budget annexe maison de santé, les recettes de fonctionnement sont constituées des loyers versés par la SCP au chapitre 75 et du remboursement de la taxe foncière par la Maison de Santé.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget ont été consommées à 88,59 %. On peut constater une augmentation des dépenses courantes de 6% par rapport à 2021.

	2021		2022		Réalisé/BP	2021/2022
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé	%	Evolution (%)
011 - Charges Générales	2 659 747,56	2 409 402,98	3 213 205,64	2 660 252,04	82,79%	10,4%
012 - Charges de personnel	7 333 812,00	7 031 204,48	7 432 467,05	7 331 468,88	98,64%	4,3%
014 - Atténuations de produits	26 969,00	26 969,00	60 599,00	56 665,11	93,51%	110,1%
<i>023 - Virement de section à secti</i>	<i>1 607 952,51</i>	<i>-</i>	<i>1 157 578,71</i>	<i>-</i>		
<i>042 - Amortissements</i>	<i>350 000,00</i>	<i>365 184,53</i>	<i>404 800,00</i>	<i>386 028,88</i>		5,7%
65 - Charges de gestion courant	1 154 608,11	1 133 803,06	1 246 883,79	1 209 719,20	97,02%	6,7%
66 - Charges financières	65 000,00	62 590,96	69 887,20	69 887,20	100,00%	11,7%
67 - Charges exceptionnelles	38 495,00	32 340,89	23 284,33	15 825,92	67,97%	-51,1%
68 - Provisions	4 000,00	4 000,00	5 500,00	-	0,00%	-100,0%
Total général	13 240 584,18	11 085 475,90	13 627 018,52	11 729 845,03	86,08%	6,0%

Dépenses de fonctionnement par chapitres (ordre + réelles)

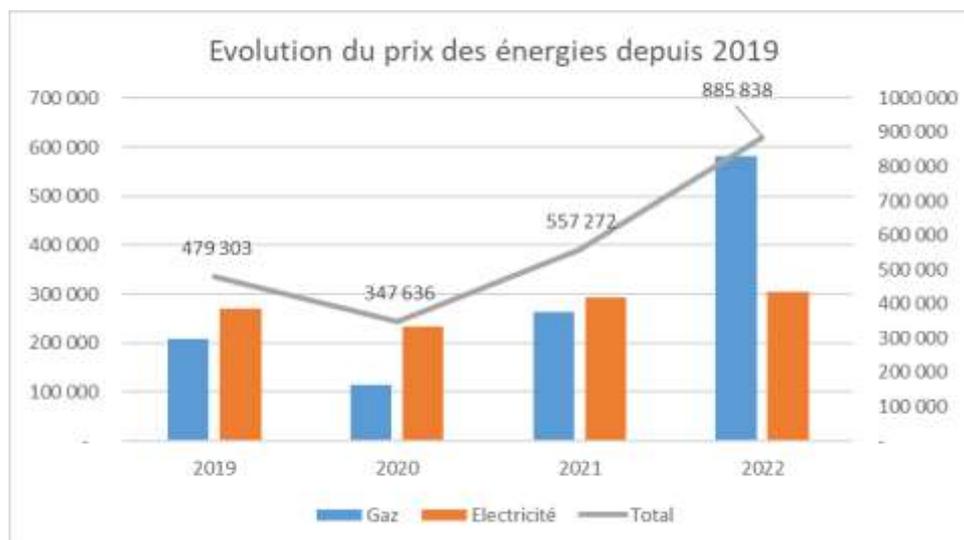
Les charges à caractère général (011)

Ce chapitre regroupe les achats de fournitures et services qui concourent au bon fonctionnement de la collectivité.

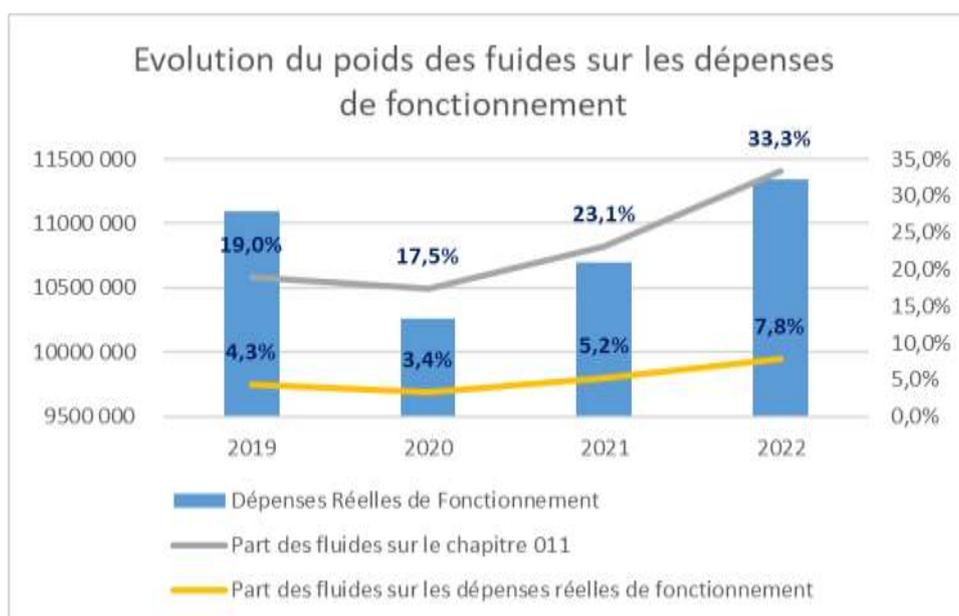
Ces charges se composent essentiellement des prestations de sous-traitance (fourniture des repas dans les cantines, crèches et résidences), des factures d'énergie (eau, gaz, électricité) et de la maintenance de l'important patrimoine villarois, ainsi que les fournitures nécessaires au fonctionnement des services.

Ces charges continuent à évoluer à la hausse en 2022. Cette hausse de 250 K€ est essentiellement due à la pression du prix des fluides (+ 328 K€) mais elle est atténuée par des baisses sur certains postes de dépenses.

L'augmentation du coût des énergies



Afin de bien saisir l'enjeu que représente l'augmentation du prix des fluides sur les finances communales, il faut s'arrêter sur son évolution depuis 2019.



Le poids des fluides dans les dépenses de fonctionnement augmente très fortement ce qui nécessite de faire des arbitrages dans la section de fonctionnement pour maintenir les niveaux d'épargne de la commune.

La commune a mis en place dès le premier trimestre 2022, un plan d'actions à court terme, les prévisions d'atterrissage initiales sur les fluides s'établissant à 1 M€ pour fin 2022.

- La concertation moteur du changement des usages

Deux orientations ont été étudiées dans ce cadre:

D'une part la renégociation des contrats afin de stabiliser le coût pour la commune. Cette hypothèse de travail n'a pas été approfondie, puisque au fur et à mesure de l'année 2022, le titulaire du marché gaz n'a jamais été en mesure de négocier de son côté des contrats à prix fixe qu'il aurait pu proposer à la commune, les producteurs de gaz ne se hasardant pas, au vu de la volatilité du marché, à ce genre de proposition.

Le contrat d'approvisionnement en électricité signé en novembre 2020, dans le cadre d'un groupement de commande avec la Métropole du Grand Nancy était difficilement renégociable. Il est basé sur une tarification directe selon la consommation.

D'autre part, **des mesures techniques de court terme**, à mettre en œuvre pour diminuer durant l'année la consommation de gaz et d'électricité. Les préconisations techniques étaient simples et tenaient en deux points : **la diminution des plannings de chauffe des bâtiments et la diminution des températures attendues dans de nombreux équipements.**

Ces solutions techniques préconisées n'étant pas sans conséquence sur les usagers des bâtiments publics, la commune a entrepris, dans un esprit participatif, de mettre à contribution ces derniers. La concertation a servi de moteur aux changements des usages.

Ajuster à la baisse les plannings de chauffe et les consignes de chauffage (baisse des températures) ne se décide pas de manière unilatérale. Il fallait que les usagers soient partie-prenante de ces décisions pour, d'une part comprendre la démarche de la commune et d'autre part devenir des acteurs des économies d'énergie.

Ce changement impliquait une méthode s'appuyant sur la réflexion collective et sur trois orientations : **la sensibilisation des usagers, l'organisation des usages** et la mise en œuvre d'**adaptations techniques nécessaires.**

Associations, simples usagers et agents ont été consultés pour mettre en commun des solutions de rationalisation des plannings et de mutualisation de salles

Cette concertation a permis de mettre en commun des solutions et d'introduire l'idée qu'il était possible de repenser les usages des bâtiments communaux.

De ce chantier mené sur la période estivale est née une nouvelle organisation de la mise à disposition des équipements notamment.

Parallèlement, les services et les élus ont été mis à contribution pour d'une part travailler sur les usages des lieux de travail (température de chauffe en dehors des heures de bureau ; relocalisation de réunions dans des structures qui restent chauffées au quotidien) mais aussi pour devenir des acteurs de la diminution de la consommation d'énergie. Ainsi, pour chaque bâtiment communal un référent éco-geste volontaire a été nommé ainsi qu'un élu référent. Ce tandem est chargé, de créer du lien avec les utilisateurs du bâtiment pour rappeler les bons gestes d'utilisation mais également de faire remonter les difficultés rencontrées par les utilisateurs et les idées d'amélioration.

Ce maillage très fin a été complété par la mise en place d'une campagne de communication dans les bâtiments de la ville sous la forme d'affiches de sensibilisation. Une réunion publique ouverte à tous les administrés a été organisée avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat. L'ALEC est également intervenue dans le cadre du comité des acteurs économiques pour présenter les solutions d'économie d'énergie à destination des entreprises et dans les écoles, les enfants étant les meilleurs ambassadeurs des économies d'énergie.

Ce travail de précision sur les enjeux de consommation d'énergie a permis également à très court terme de mettre en place des dispositifs techniques simples pour réguler les températures tout au long de l'année 2022. Certains investissements étaient déjà prévus en 2022, d'autres se sont imposés suite aux réorganisations de planning et aux suggestions des usagers.

- Des résultats intermédiaires encourageants

Le premier indicateur intéressant se trouve dans le consommé 2022 sur les imputations liées aux fluides (pour rappel 60612 et 60613). La prévision d'atterrissage était d'1 million d'euros. Le réalisé 2022 s'établit à 885.000€.

Sans surprise le poste chauffage (contrat gaz) a pesé de manière importante sur l'exécution budgétaire 2022 avec un réalisé supérieur de 320 K€ au réalisé 2021. C'est sans conteste le prix de la molécule qui a dicté sa loi tout au long de l'année. Avec un pic à 170€ du Mw/h en août, la moyenne 2022 s'établit aux alentours de 112 € du Mw/h.

Les effets des mesures d'optimisation des usages se traduiront budgétairement, sur les dépenses liées au gaz, en 2023. En effet, le contrat liant la commune à Engie Cofely est basé sur des mires de consommation par bâtiment. La facturation dépend donc de ces mires qui sont fixées contractuellement et donc révisables dans des conditions. La consommation ayant baissé en 2022, le contrat est en renégociation à la baisse en 2023. Par ailleurs, la commune

bénéficiera en 2023 d'un prix de la molécule en nette diminution sur le premier semestre (ce qui est une bonne surprise).

La dépense liée à l'électricité s'est quant à elle stabilisée à son niveau 2021. Le contrat d'électricité étant basé sur la consommation réelle, cela valide le train de mesures prises en 2022 avant la période de chauffe hivernale.

Les autres augmentations

- Les primes d'assurance (+34 K€): le nouveau marché d'assurance a livré une mauvaise surprise avec une augmentation notamment de la cotisation pour l'assurance des bâtiments de la commune. Cette augmentation est liée à la sinistralité sur le précédent contrat (plafond Déruet et Maison des associations).
- Les transports collectifs : L'augmentation est de 68% par rapport à 2021, cette progression est liée au prix du carburant.

Les postes en diminution

- Les locations immobilières : on observe une baisse de 10 k€ qui s'explique par des revalorisations à la baisse grâce aux formules de révisions de prix
- Les achats de prestation : La baisse est de 21 K€. Cela correspond à une diminution de l'achat de repas notamment pour les résidences autonomie. L'achat de repas diminue également dans les cantines. Cela est dû en grande partie à un travail mené entre le service éducation et les enseignants pour anticiper les absences des classes (en cas de sorties scolaires) afin d'éviter le gâchis alimentaire.

Dépenses de personnel (012)

Ce chapitre représente les deux tiers du budget de fonctionnement et regroupe toutes les dépenses afférentes à la rémunération du personnel, aux charges salariales et patronales ainsi qu'aux dépenses accessoires (médecine du travail par exemple).

L'effectif d'agents titulaires est stable, (132 en décembre 2021 et 132 en décembre 2022) et l'on **constate pourtant une augmentation de la masse salariale d'environ 4,3%**. Cette **hausse de 330 K€** est essentiellement liée à des causes conjoncturelles

D'une part l'augmentation de la valeur du point en juillet 2022 qui a eu un impact sur les rémunérations et sur les charges sociales sur la seconde moitié de l'année

D'autre part, certains postes vacants pourvus courant 2021, 2022 est donc la première année de pleine rémunération de ces agents. C'est le cas du responsable logistique, du directeur des finances, du directeur des services techniques, d'une assistante socio-éducative et d'un agent au service RH.

Certains postes ont également été créés notamment celui de l'agent de prévention en janvier 2022 et du conseiller numérique en septembre 2022. Un poste a fait l'objet d'un tuilage et d'un remplacement sur congés pendant 4 mois avant départ en retraite (coordination du relais petite enfance).

Certains postes vacants en 2021 ont été pourvus en 2022. Par ailleurs 2022 a été une année d'élection avec 4 tours de scrutin qui ont généré le paiement d'heures supplémentaires.

Enfin, la commune a procédé comme chaque année aux avancements de grades et changements d'échelons et a intégré le Glissement Vieillesse Technicité, naturel d'une année sur l'autre.

Charges de gestion courantes (65)

Ce chapitre, qui connaît une légère hausse de 6,7 %, regroupe principalement les subventions versées, les indemnités et cotisations des élus ainsi que les contributions à des organismes.

Dans le cadre du versement de subventions aux associations, la commune a repris un niveau de subventionnement presque identique à celui d'avant la crise COVID. Le montant des subventions versées aux associations a augmenté en 2022 de près de 8%. Cette augmentation représente 55 K€.

A noter également la diminution de la subvention au CCAS qui a été actée en 2022 à hauteur de 10 K€ afin de soutenir l'association porteuse du poste d'animateur de l'Espace de Vie Sociale (EVS).

Les autres augmentations de ce chapitre correspondent à des modifications d'imputations entre chapitre à la demande de la Trésorerie. On retrouve par exemple en partie le poste des carburants qui sont facturés par la Métropole du Grand Nancy.

Frais financiers (66)

Les charges financières correspondent en partie aux intérêts des emprunts souscrits par la commune.

Leur montant a augmenté de 11.65 % en 2022 (environ **7 K€**). Cette augmentation est liée à la variation à la hausse des intérêts sur les emprunts à taux variable et également à l'augmentation du taux de rémunération du livret A sur lequel sont adossés deux emprunts.

Charges exceptionnelles (67)

Ce chapitre enregistre les charges de gestion ou les subventions de fonctionnement exceptionnelles. Elles diminuent de 16 K€ par rapport à 2021 année durant laquelle l'opération « j'aime mon commerce », mise en place en 2020 a pris fin.

A noter que la commune a remboursé en 2022 la part de taxe sur les ordures ménagères 2018 aux résidents de Clairlieu et de Paul Adam suite au remboursement exceptionnel effectué par la Métropole du Grand Nancy.

Par ailleurs la Métropole a acté en 2022 la prise en charge, par les communes-membres, de la part du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) qu'elle assumait historiquement. Cette dépense nouvelle représente **42 K€** en 2022

Dépenses de fonctionnement de la Maison de Santé (Budget annexe)

Chapitre	2021		2022	
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé
011 - Charges Générales	8 000,00	64,41	2 145,00	5 501,00
022- Dépenses imprévues			1 500,00	
023 - Virement de section à section			-	-
042 - Amortissements			-	-
66 - Charges financières	8 000,00	7 413,25	18 482,00	15 322,40
68 - Provisions	70 687,92			-
Total général	86 687,92	7 477,66	22 127,00	20 823,40

Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement les frais bancaires et les intérêts des emprunts. A noter que le budget annexe a pris en charge la taxe foncière qui a été refacturée à la SISA gérant de la maison de santé conformément aux dispositions du bail.

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT SOUTENU

La nouvelle équipe municipale s'inscrit dans une stratégie financière qui s'appuie sur la volonté de poursuivre une politique d'investissement soutenue. Cette deuxième partie du rapport de présentation s'attachera donc à présenter les investissements 2022 ainsi que leur mode de financement.

A. Dépenses d'investissement

Le Compte Administratif 2022 se caractérise par un important volume de dépenses d'équipement (3,87 M€ réalisés), traduisant à la fois la **politique ambitieuse d'investissement** et la **sincérité des engagements pris au moment du vote du budget**, malgré un taux de réalisation modeste au vu de la reprise et de la passation des marchés pour les gros travaux au milieu de l'année.

Le montant des Restes A Réaliser (RAR) de 2022 vers 2023 est de 2,5 M€ en dépenses d'investissement.

L'importance des restes à réaliser montre pour autant que l'engagement de la collectivité n'est pas remis en cause dès lors qu'elle a signé les marchés de travaux et que les paiements seront simplement décalés sur 2023.

	2021		2022	
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé
001 - Solde reporté n-1		-	-	-
020 - Dépenses imprévues	20 546,80	-	19 902,40	-
040 - Amortissements	21 670,00	20 539,82	26 998,26	12 170,98
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 410 000,00	608 060,32	1 420 000,00	617 179,99
165 - Cautions	5 000,00	4 216,59	5 000,00	4 929,61
20 - Immobilisations incorporelles	25 496,35	14 783,78	13 391,02	3 288,00
204 - Subventions d'équipement versées	16 000,00	15 790,00	4 864,60	4 484,60
21 - Immobilisations corporelles	1 988 511,13	1 515 037,61	3 491 062,23	3 222 558,12
23 - Immobilisations en cours	-	-	22 737,00	22 736,38
26 - Titres de participation	-	-	2 500,00	2 500,00
Total général	3 487 224,28	2 178 428,12	5 032 692,51	3 889 847,68
Total général hors dépenses d'ordre	3 465 554,28	2 157 888,30	5 005 694,25	3 877 676,70

Dépenses d'investissement par chapitres (ordre + réelles)

Les principaux investissements 2022

Les **travaux de rénovation du mur du parc de Graffigny se sont achevés et ont représenté 111 K€** de dépenses d'investissements réalisés sur l'exercice 2022 et **10K€ de restes à réaliser** sur 2023 pour terminer le chantier côté rue Albert 1er.

La rénovation de la MJC Jean Savine pour sa phase 1 s'est achevée en 2022 pour un total de 914 K€ de dépenses. Cette opération fait l'objet de restes à réaliser à hauteur de 15 K€ sur 2023.

Le chantier de la Maison des Arts Vivants s'est déroulé sur 2022. Les associations ont pu prendre possession des lieux en janvier 2023. Ces travaux estimés à 275 K€ au BP 2022 ont été réalisés dans leur totalité pour 253 K€

A noter également le **réaménagement de la salle de stockage des Ecraignes** pour un montant de 32 K€ qui a permis de libérer les locaux de la maison rue St Fiacre des bureaux et stockages de Loisirs et Culture en vue de la vente prochaine de ce bien.

Les travaux de rénovation de la résidence Paul Adam lancés en 2021 ont continué tout au long de l'année 2022. Les restes à réaliser pour 2023 sont de 1.53 M€

Les travaux de la Maison de santé s'étant terminés en 2021, le budget annexe n'a pas fait l'objet de dépenses en travaux en 2022.

Le remboursement en capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette constitue une dépense d'investissement qui a représenté **617 K€** en 2022.

Pour le budget annexe, la dépense est de **77 k€**

B. Recettes d'investissement

Le principe d'équilibre budgétaire suppose d'être en mesure de couvrir les dépenses d'investissement par des recettes. A ce titre, l'épargne de fonctionnement joue un rôle essentiel puisqu'elle doit permettre en premier lieu de rembourser les emprunts, puis, de financer les investissements nouveaux avec le solde, appelé épargne nette.

La commune mobilise également d'autres ressources propres (FCTVA) ou subventions pour financer ses projets.

Enfin, le recours à l'emprunt constitue un financement possible et légitime lorsque la ville est en capacité de financer le remboursement des échéances futures.

Chapitre	2021		2022		2021	2021/2022
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé	%	Evolution
001 - Excédent investissement	301 039,09		670 535,77	-		
021 - Excédent de fonctionnement	1 607 952,51		1 157 578,71	-		
040 - Amortissements	350 000,00	365 164,53	404 800,00	386 026,68	95%	
1068 - Résultat n-1 affecté à l'investissement	1 422 541,57	1 422 541,57	820 748,30	820 748,30		
10 - FCTVA	120 000,00	137 543,10	200 000,00	232 121,06	116%	69%
13 - Subventions reçues	(32 024,82)	275 185,92	372 810,00	228 624,42	61%	-17%
024 - Produit des cessions	24 000,00	-	29 062,56	-	0%	
16 - Dettes et Emprunts	1 180 000,00	344 398,95	2 738 110,13	1 938 300,00	71%	463%
165 - Cautions	5 000,00	3 090,73	5 000,00	2 310,12	46%	-25%
Total général	4 978 508,35	2 547 924,80	6 398 645,47	3 608 130,58	56%	42%

Recettes d'investissement par chapitres (ordre + réelles) Budget principal

Les recettes affectées aux investissements

Les **subventions d'équipement perçues** s'élèvent à 228 K€. Elles proviennent presque exclusivement de restes à réaliser des années antérieures.

Il faut noter que l'Etat n'a accordé aucune des subventions demandées par la commune en 2022 pour la Maison des Arts Vivants, le programme de changement du bardage amiante et les travaux des Ecragnes.

La région Grand Est est intervenue pour soutenir les travaux de changement de la bulle gonflable des terrains de tennis (13 K€ au total).

Les subventions notifiées mais non-perçues sont inscrites en restes à réaliser pour un montant de 746 K€.

Le produit du **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** est passé à 232 K€, compte tenu d'un niveau d'investissement 2021 en augmentation. Pour rappel, ce fonds vise à rembourser aux collectivités 16,404 % des dépenses d'équipement de l'année précédente (sous réserve de critères d'éligibilité).

Le recours à l'emprunt

La commune a souscrit en 2022 un emprunt de 1,938 M€. Comme évoqué précédemment, elle n'a bénéficié d'aucune subvention nouvelle en 2022 de la part de l'Etat sur les projets soumis à demande.

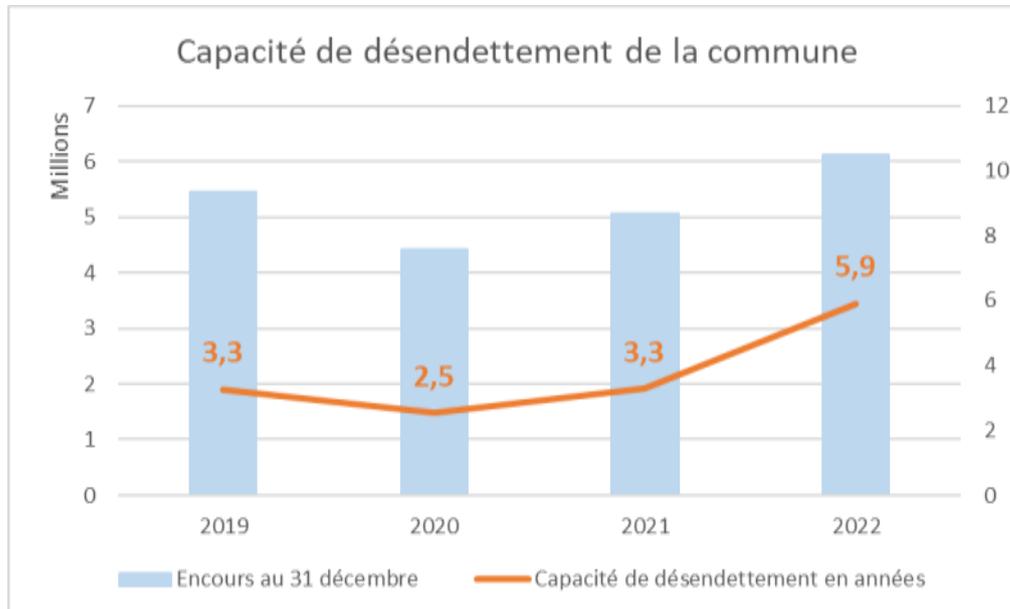
Cet emprunt a été souscrit à taux fixe auprès du Crédit Mutuel. Cette banque n'empruntant pas sur les marchés, le taux d'intérêt est limité à 1,75%.

Niveau d'épargne et capacité de désendettement de la commune

On observe une diminution de l'épargne nette (la capacité d'autofinancement de la commune) en 2022. Cette diminution est due aux augmentations constatées en 2022 sur l'énergie et la masse salariale. L'Etat doit venir au soutien de la commune par le biais du filet de sécurité 2022 qui devrait être versé en 2023.

Formation de l'épargne	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes Réelles	12 767 755	12 002 642	12 244 625	12 379 830
Dépenses Réelles (hors intérêt)	10 984 102	10 186 920	10 637 720	11 273 931
Epargne de Gestion	1 783 653	1 815 722	1 606 904	1 105 899
Intérêts de la dette	109 825	70 898	62 591	69 887
Epargne Brute	1 673 828	1 744 824	1 544 313	1 036 012
Remboursements d'emprunts	757 545	671 532	608 060	617 180
Epargne Nette	916 284	1 073 292	936 253	418 832

Malgré cette contrainte particulièrement forte sur les finances communales, la commune reste en capacité de continuer ses projets. La capacité de désendettement reste largement en deçà des seuils d'alerte. Pour rappel, la capacité de désendettement correspond au rapport entre l'épargne brute et l'encours de dette au 31 décembre.



Les recettes de la Maison de Santé

	2021		2022	
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé
00 - Excédent investissement MDS	22 858,69			-
041 - Avances versées sur immo corporelles MDS	1 700 000,00	1 425 143,72	62 900,00	-
10 - FCTVA	-	-	-	236 687,18
13 - Subventions reçues	204 093,20	204 093,20	-	130 906,80
16 - Dettes et Emprunts	38 975,30	10 000,00	-	-
Total général	1 965 927,19	1 639 236,92	62 900,00	367 593,98

Recettes d'investissement par chapitres - Budget annexe Maison de santé

La commune a titré sur les exercices 2021 et 2022 les 335 K€ de subvention restant à percevoir. Elle a perçu 236 K€ au titre du FCTVA.